ANNEXE 18

ATTESTATION

Je, soussignée, Valérie VIRIOT, atteste par la présente ne pas avoir pu aller voter le 8 décembre 2022 entre 8 heures et 17 heures en raison d'obligations professionnelles liées à l'audition de témoins dans le cadre d'une enquête administrative relative au licenciement d'un salarié protégé.

L'audition des témoins avait été organisée le 1er décembre 2022 au matin lors de l'entretien avec leur employeur.

Sans ces obligations professionnelles qu'il m'était impossible de reporter en raison des délais légaux à respecter dans le cadre de cette procédure, j'aurais participé à ce scrutin.

Si celui-ci avait pu être organisé par correspondance ou comme initialement prévu par voie électronique, j'aurais pu y participer.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 12 décembre 2022

